

L'INSCRIPTION BIEN CONNUE DE MICHEL LE BRAVE RELATIVE A LA POSSESSION DES PAYS ROUMAINS ET SA RÉELLE SIGNIFICATION

RÉSUMÉ

Mise en circulation en 1902 par N. Iorga, l'inscription de Michel le Brave figurant sur le verso d'un acte de 1600: „Și hotaru Ardealului // Pohta ce-am puhtit // Moldova, Țara Rumânească“ a été toujours reproduite (souvent même de manière erronée) en dehors de l'acte auquel elle se réfère. Ainsi elle a été interprétée artificiellement, son sens réel n'étant pas effectivement relevé.

L'auteur souligne que l'inscription a eu un caractère personnel, a fin de faire rappeler à Michel le Brave la teneur de l'acte, rédigé en hongrois. Comme suite, l'auteur précise le document sur lequel elle a été faite (les demandes de Michel concernant la reconnaissance par l'Empereur de sa possession sur Les Pays Roumains) et la présentant transposée en alphabet latin avec l'indication de sa mise en page, en relevant qu'il s'agissait en fait de deux inscriptions.

La première se réfère à la revendication par Michel le Brave pour la Transylvanie de cinq comtés de „Partium“ habités en majorité par des Roumains, assujettis abusivement par les impériaux.

La seconde porte sur ferme la revendication par le prince Michel adressé à l'empereur Rodolphe II quant à lui reconnaître la possession sur la Moldavie et la Valachie.

Ces interprétations ont été possibles par suite de la corrélation des inscriptions avec le texte du document en question reproduit en traduction.

Au bout des 375 années depuis la rédaction du document par Michel le Brave l'auteur du présent essai s'applique à mettre en évidence le véritable sens des inscriptions.